

**RAPPORT N° 04/2-38**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS**  
**POUR LA REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition des terrains répertoriés dans les tableaux en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer les actes d'acquisition ;
- à procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires rédacteurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

*René-Paul Victoria*  
**René-Paul VICTORIA**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/2-38**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 7 mai 2004**

**OBJET**

**ACQUISITION DE TERRAINS**  
**POUR LA REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-38 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Député-Maire à procéder à l'acquisition des terrains répertoriés dans les tableaux en annexe.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants et à verser les honoraires correspondants aux notaires rédacteurs.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 13 MAI 2004



René-Paul VICTORIA

**ACQUISITION DE TERRAINS  
POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

1/5

Référence cadastrale Localisation Superficie	Propriétaire	Descriptif du terrain	Prix	Mode d'acquisition	Motivation d'acquisition	Observations
HH 181 7 bis Chemin des Grenadiers Bois-de-Nèfles 303 m <sup>2</sup>	Mme HOARAU Flavie	Terrain nu	4 954,30 euros (76,22 euros/ m <sup>2</sup> ) conformément à l'avis du Domaine	Amiable	Elargissement du Chemin des Grenadiers	<p>Par Délibération du 13 décembre 1996, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition de la parcelle HH 181, aux conditions suivantes : 238 m<sup>2</sup> à titre gratuit conformément aux dispositions du permis de construire accordé sur le terrain, le reliquat (95 m<sup>2</sup>) à titre onéreux (500,00 francs ou 76,22 euros/ m<sup>2</sup>).</p> <p>Après vérification, il s'avère que le véritable propriétaire est Madame HOARAU Flavie (ex-ROCHEFÉUILLE).</p> <p>Il convient donc de modifier la Délibération du Conseil Municipal en ce sens.</p>

**ACQUISITION DE TERRAINS  
POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

2/5

Référence cadastrale Localisation Superficie	Propriétaire	Descriptif du terrain	Prix	Mode d'acquisition	Motivation d'acquisition	Observations
BZ 689 p Route des Bougainvillées ZAC La Montagne 8ème (zone ZAa au PAZ) 91 m <sup>2</sup> environ	M. PAYET Philippe M. PAYET Léonus Jh. Mlle PAYET Nathalie	Terrain nu supportant un mur de soutènement	9 100,00 euros (100,00 euros/ m <sup>2</sup> ) compatible avec l'avis du Domaine estimant ce bien à 8 400,00 euros (92,31 euros/ m <sup>2</sup> )	Amiable	L'acquisition de cette portion de terrain est motivée par le fait que la Commune envisage la réalisation d'un carrefour- giratoire à l'intersection Route des Bougainvillées/ Chemin du Ruisseau Blanc. En effet, l'actuel carrefour est devenu inadapte eu égard à l'augmentation du trafic routier sur le quartier de La Montagne.	Les travaux seront à la charge de la Commune.

**ACQUISITION DE TERRAINS  
POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

3/5

<b>Référence cadastrale Localisation Superficie</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Descriptif du terrain</b>	<b>Prix</b>	<b>Mode d'acquisition</b>	<b>Motivation d'acquisition</b>	<b>Observations</b>
CT 1186 a et b Route du Piton Bois-de-Nèfles 16 m <sup>2</sup>	MAUNIER Charles Ary	Terrain nu	1 952,00 euros (122,00 euros/m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles.	
CT 841 Route du Piton Bois-de-Nèfles 9 m <sup>2</sup>	LEBON Georges Henry	Terrain nu	1 098,00 euros (122,00 euros/ m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles.	
CT 1107 Route du Piton Bois-de-Nèfles 14 m <sup>2</sup>	HASSENJEE Shaadya	Terrain nu	1 708,00 euros (122,00 euros/ m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles.	

**ACQUISITION DE TERRAINS  
POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

4/ 5

<b>Référence cadastrale Localisation Superficie</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Descriptif du terrain</b>	<b>Prix</b>	<b>Mode d'acquisition</b>	<b>Motivation d'acquisition</b>	<b>Observations</b>
CT 842 Route du Piton Bois-de-Néfles 8 m <sup>2</sup>	GUICHARD Johny	Terrain nu	976,00 euros (122,00 euros/m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Néfles.	
CT 98 Route du Piton Bois-de-Néfles 49 m <sup>2</sup>	LAW-MUI Hugues	Terrain nu	5 978,00 euros (122,00 euros/m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Néfles.	
CT 966 Route du Piton Bois-de-Néfles 31 m <sup>2</sup>	BOYER Armand	Terrain nu	3 782,00 euros (122,00 euros/m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Néfles.	

**ACQUISITION DE TERRAINS  
POUR REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

5/5

Référence cadastrale Localisation Superficie	Propriétaire	Descriptif du terrain	Prix	Mode d'acquisition	Motivation d'acquisition	Observations
CT 431 Route du Piton Bois-de-Nèfles 31 m <sup>2</sup>	MAUNIER Régis Rufin	Terrain nu	3 782,00 euros (122,00 euros/m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles.	
CT 583 Route du Piton Bois-de-Nèfles 40 m <sup>2</sup>	SAUTRON Georges	Terrain nu	4 880,00 euros (122,00 euros/m <sup>2</sup> ) conforme à l'avis du Domaine	Amiable	Le Conseil Municipal avait approuvé en séance du 14 décembre 2000 l'acquisition de diverses parties de terrains en vue de la réhabilitation de la Route du Piton Bois-de-Nèfles.	

**NB** Les superficies données sont à titre indicatif. Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le Géomètre de la Commune.

**Brigade d'Evaluation Domaniale**  
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
**BP 7015**  
97701 Saint Denis Messag Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411.V0728/2004 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

**ACQUISITION AMIABLE**

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 14 avril 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) :  
application des articles L 332-6 et R 322-15 du code de l'Urbanisme

4 Propriétaire présumé HOAREAU Flavie

**5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Commune de : Saint-Denis  
Parcelle HH 181, terrain de de 303m2 non bâti

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS Zone UE

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

**9 Détermination de la valeur vénale actuelle :**

Partie acquise à titre gratuit (estimation pour le salaire du Conservateur)

238 m2 x 76,22 €/m2 = 18 140,36 €

Partie acquise à titre onéreux :

65 m2 x 76,22 €/m2 = 4 954,30 €  
23 094,66 €

**11 Réalisation d'accords amiables :**

**12 Observations particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an**

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

**Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).**

A Saint Denis le 15 avril 2004  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'inspecteur

J-C LELIEVRE

COURRIER ARRIVE LE

20 AVR. 2004

Commune de Saint-Denis  
Direction du Domaine









**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE**

**N° 7300 A-R**

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411-V.0367/2004- 10 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

### **ACQUISITION AMIABLE**

**1 Service consultant :** Commune de Saint-Denis

**2 Date de la consultation :** 18 février 2004

**3 Opération soumise au contrôle (objet et but)**  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nèfles

**4 Propriétaire présumé**

M. MAUNIER Charles Ary

**5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Commune de : Saint-Denis  
parcelles CT 1186 a et b , terrain de 16 m2

**5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :**  
Au POS zone NAU a

**6 Origine de propriété :** indéterminée

**7 Situation locative :** libre

**9 Détermination de la valeur vénale actuelle :** 16 m2 x 122 €/m2 = 1 952 €

**11 Réalisation d'accords amiables :**

**12 Observations particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004 .  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

N° 7300 A-R

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411-V.0367/2004- 3 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

### ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 18 février 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé M. et Mme LEBON Henry

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : Saint-Denis  
parcelle CT 841p , terrain de 9 m2

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS zone NAU a

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 9 m2 x 122 € /m2 = 1 098 €

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004 .  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

N° 7300 A-R

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014

97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411-V.0367/2004- 1 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

### ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 18 février 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé Mme HASSENJEE Shaadya

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint-Denis  
parcelle CT 1107p , terrain de 14 m2

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS zone NAU a

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 14 m2 x 122 € /m2 = 1 708 €

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004 .  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

N° 7300 A-R

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014

## AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411-V.0367/2004- 2 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

### ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 18 février 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé M. et Mme GUICHARD Johny

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint-Denis  
parcelle CT 842p , terrain de 8 m<sup>2</sup>

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS zone NAU a

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 8 m<sup>2</sup> x 122 € /m<sup>2</sup> = 976 €

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique . Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004 .  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

N° 7300 A-R

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411-V.0367/2004- 8 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

### ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 18 février 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé M. et Mme LAW6MUI Hugues

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : Saint-Denis  
parcelle CT 98p , terrain de 49 m<sup>2</sup>

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS zone NAU a

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 49 m<sup>2</sup> x 122 €/m<sup>2</sup> = 5 978 €

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004 .  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

N° 7300 A-R

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411-V.0367/2004- 6 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

### ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 18 février 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nêfles

4 Propriétaire présumé M. et Mme BOYER Armand

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : Saint-Denis  
parcelle CT 966p , terrain de 31 m<sup>2</sup>

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS zone NAU a

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 31 m<sup>2</sup> x 122 € /m<sup>2</sup> = 3 782 €

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004 .  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE



000 0000 000 000 000 0000  
000 0000 000 000 000 0000  
000 0000 000 000 000 0000  
000 0000 000 000 000 0000  
000 0000 000 000 000 0000

N° 7300 A-R

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE**

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411-V.0367/2004- 7 Evalueur : Jean-Claude LELIEVRE

### ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 18 février 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nèfles

4 Propriétaire présumé Mme MAUNIER Régis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de : Saint-Denis  
parcelle CT 431p , terrain de 31 m2

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
Au POS zone NAU a

6 Origine de propriété : indéterminée

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 31 m2 x 122 €/m2 = 3 782 €

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an**

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE





**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE**

**N° 7300 A-R**

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale  
(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : **411-V.0367/2004- 4** Evalueur : **Jean-Claude LELIEVRE**

### **ACQUISITION AMIABLE**

**1 Service consultant :** Commune de Saint-Denis

**2 Date de la consultation :** 18 février 2004

**3 Opération soumise au contrôle (objet et but)**  
Restructuration du chemin Piton Bois de Nêfles

**4 Propriétaire présumé** M. et Mme SAUTRON Georges

**5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**  
Commune de : **Saint-Denis**  
parcelle CT 583p , terrain de 40 m<sup>2</sup>

**5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :**  
Au POS zone NAU a

**6 Origine de propriété :** indéterminée

**7 Situation locative :** libre

**9 Détermination de la valeur vénale actuelle :** 40 m<sup>2</sup> x 122 € /m<sup>2</sup> = 4 880 €

**11 Réalisation d'accords amiables :**

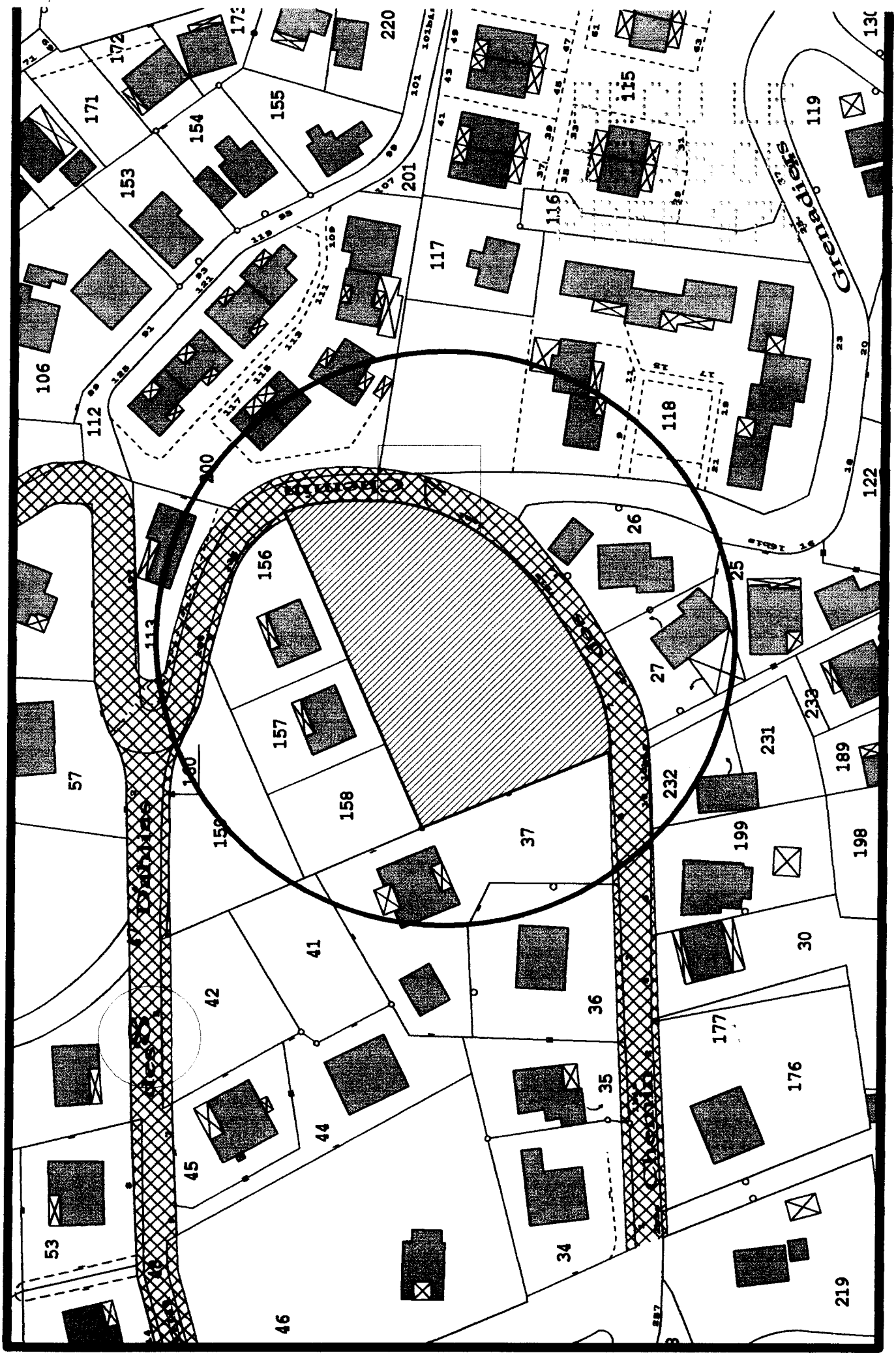
**12 Observations particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

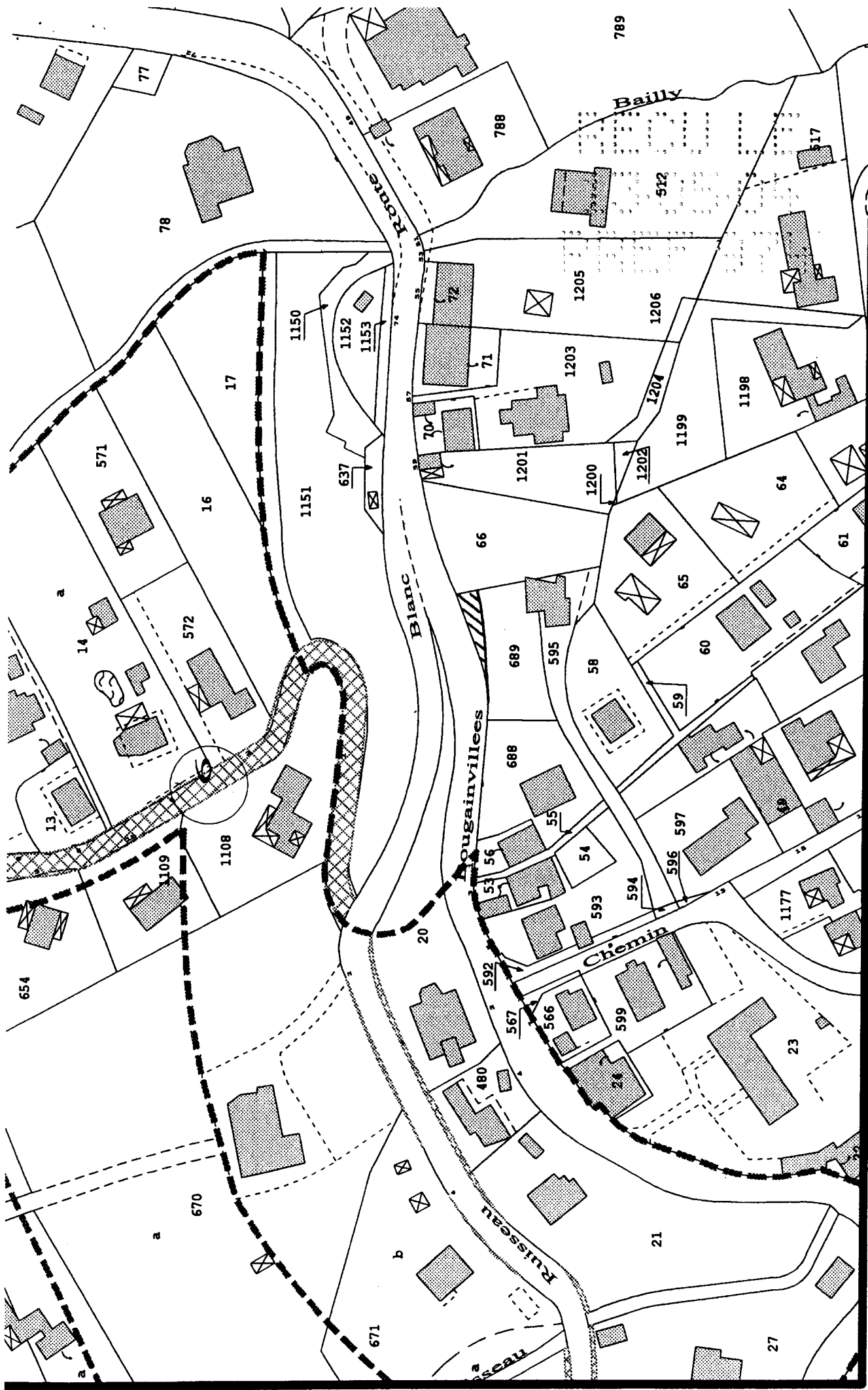
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 27 février 2004  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

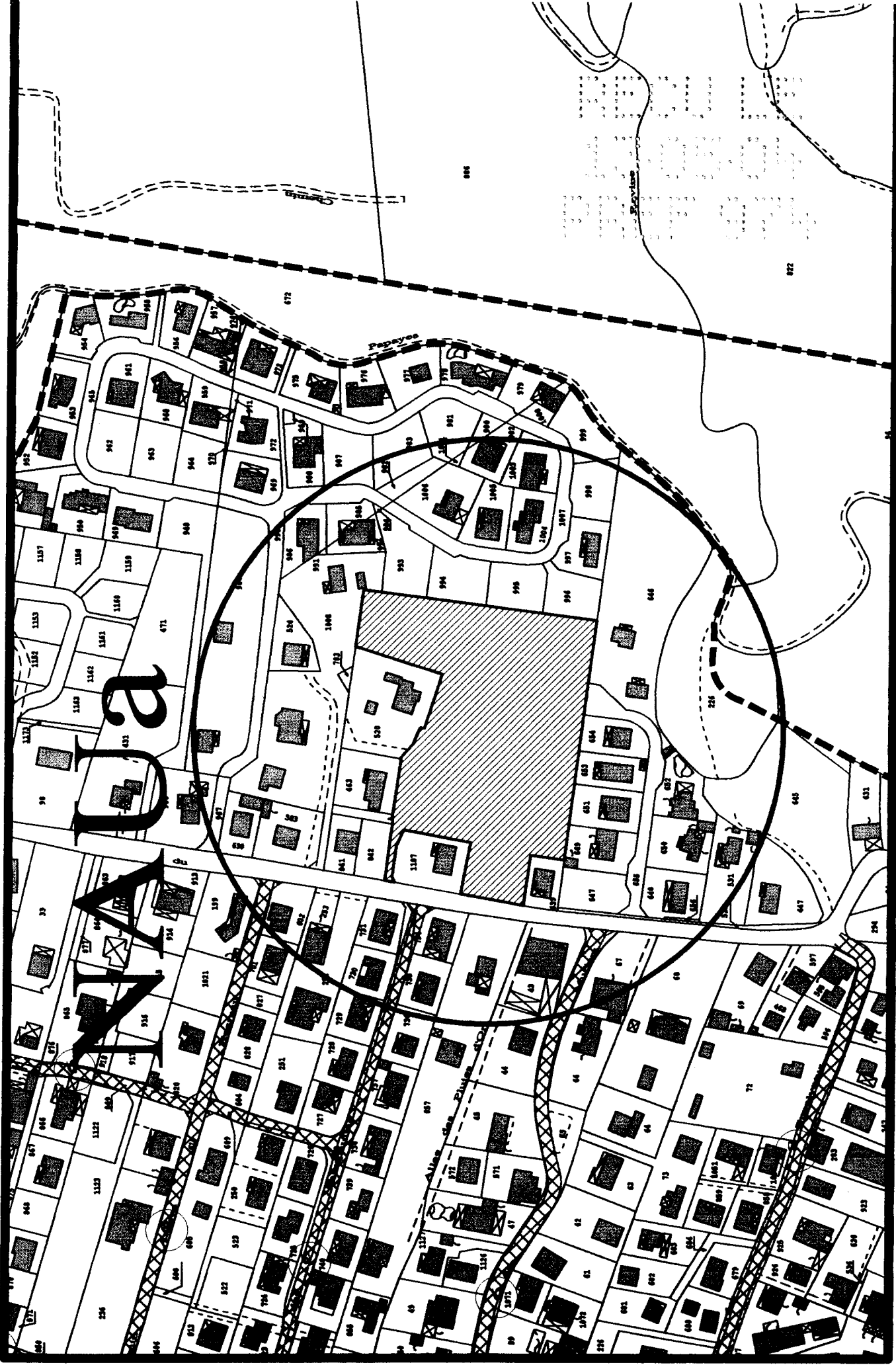
Jean-Claude LELIEVRE



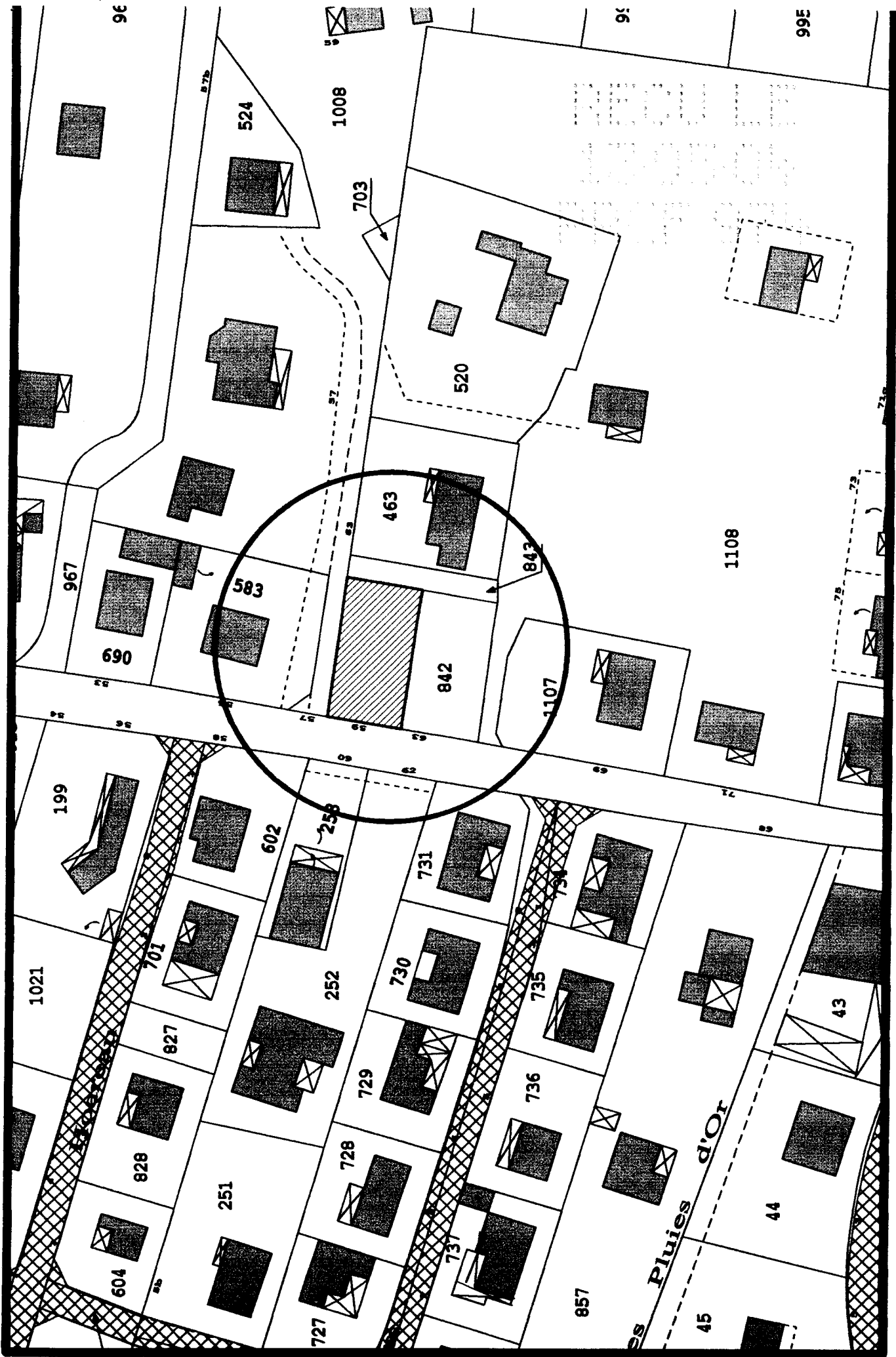
Acquisition pour Voiries HH 181 HOARAU Flavie



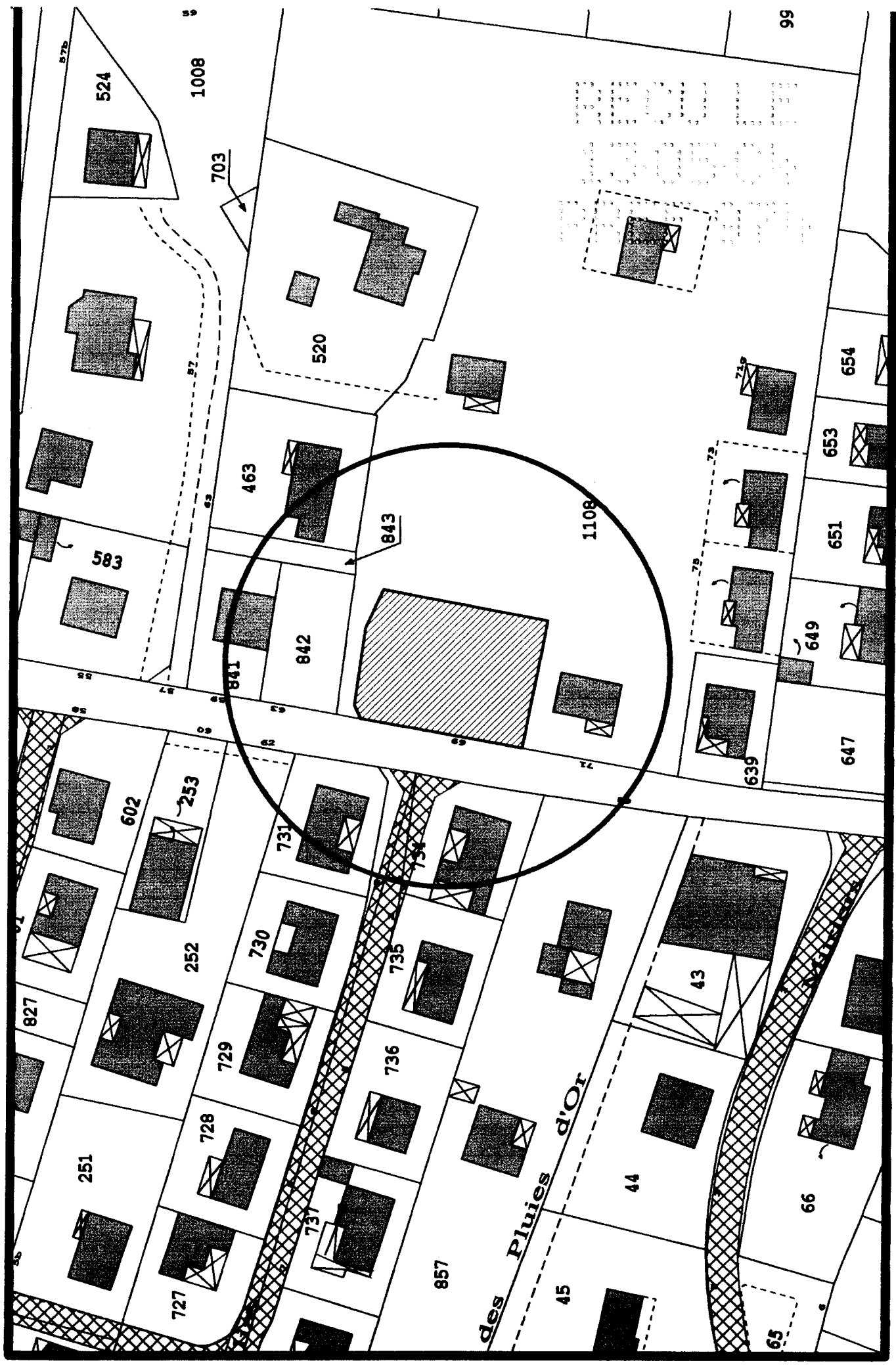
BZ 689 P - 91 m<sup>2</sup> - M<sup>α</sup> M<sup>l</sup>c PAYET



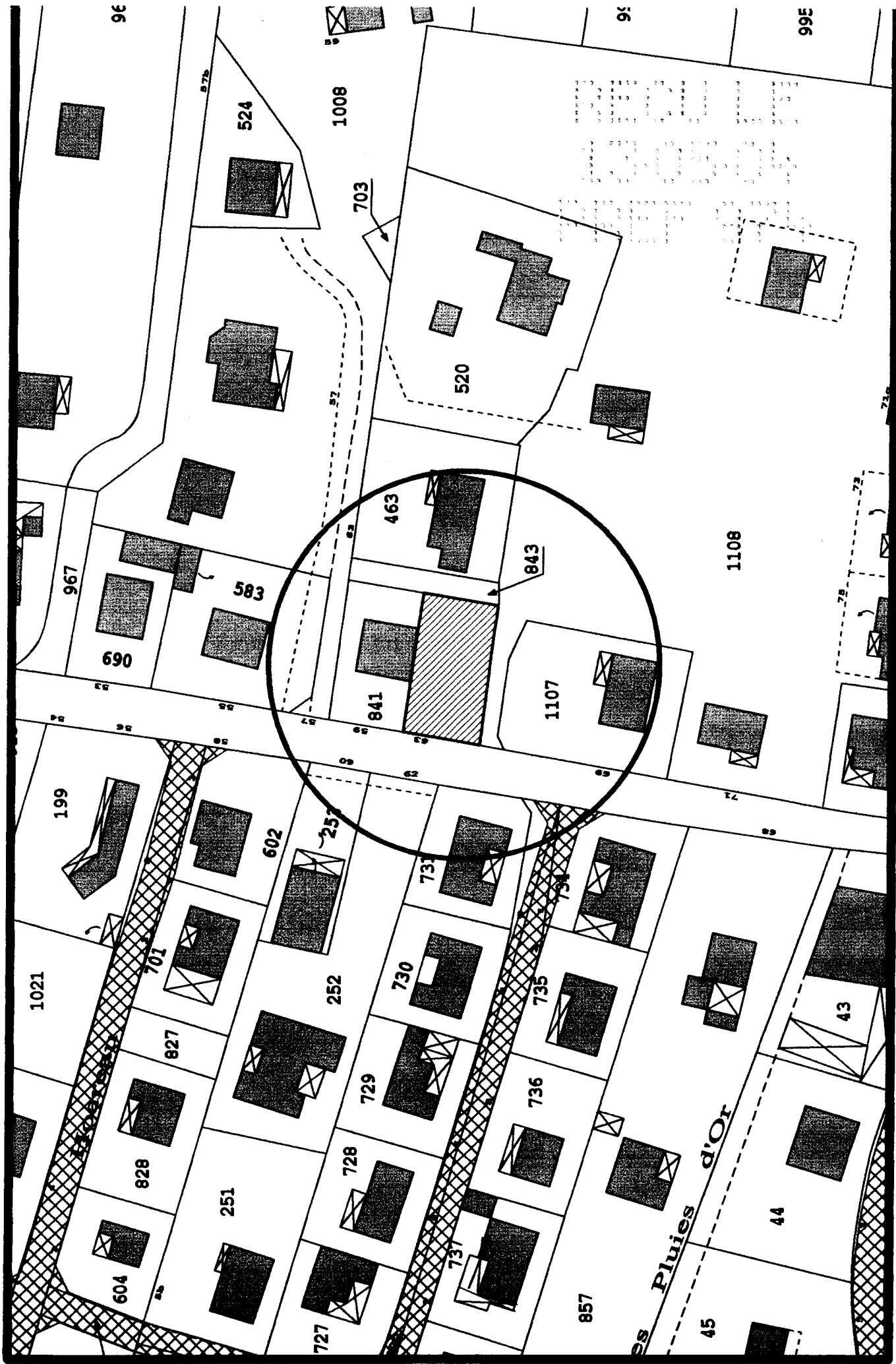
Acquisition pour Voiries CT 1186 de MAUNIER Charles



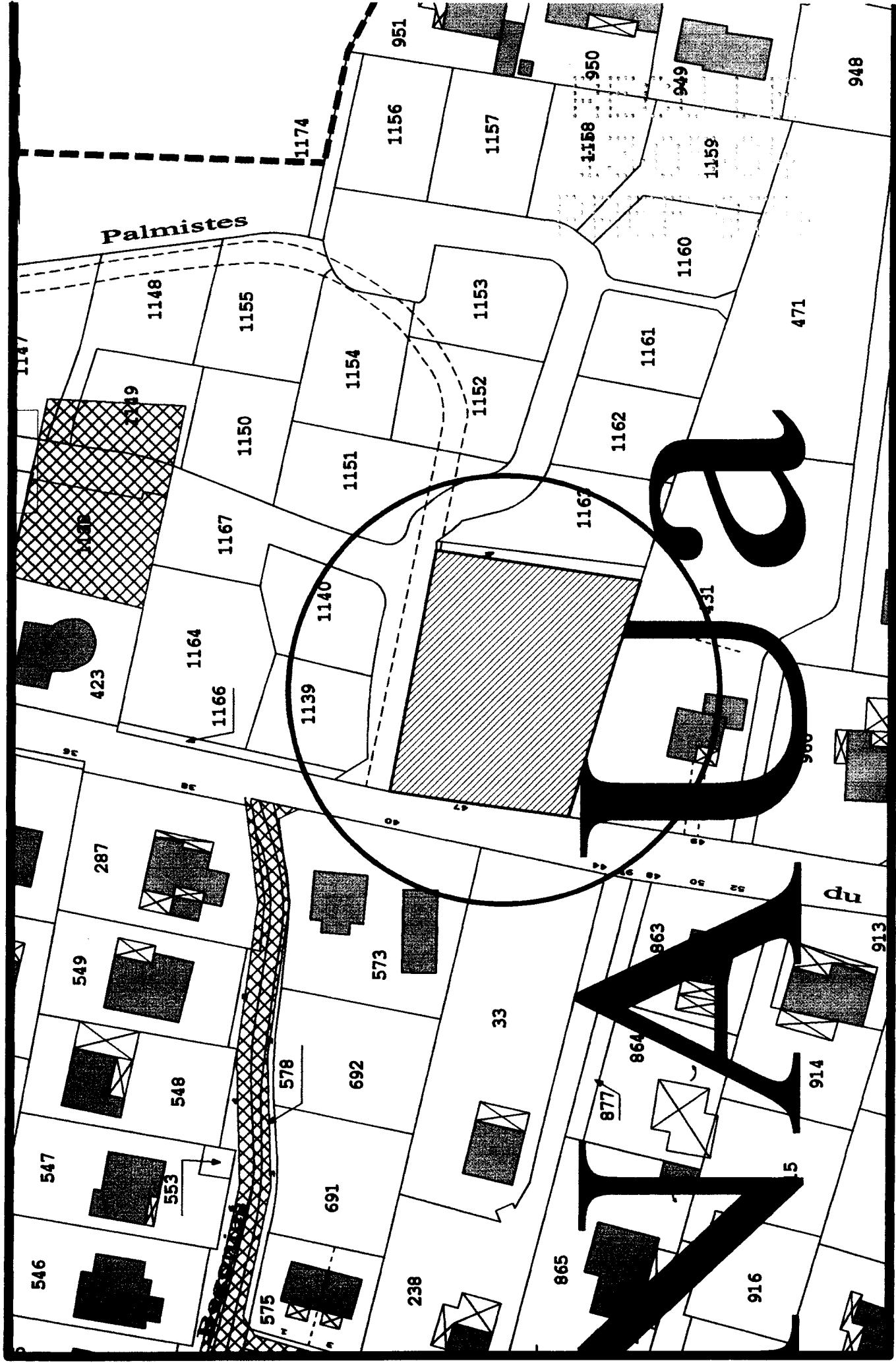
**Acquisition pour Voiries CT 841 de LEBON Georges**



Acquisition pour voiries CT 1107 de Hassenjee Shaadya

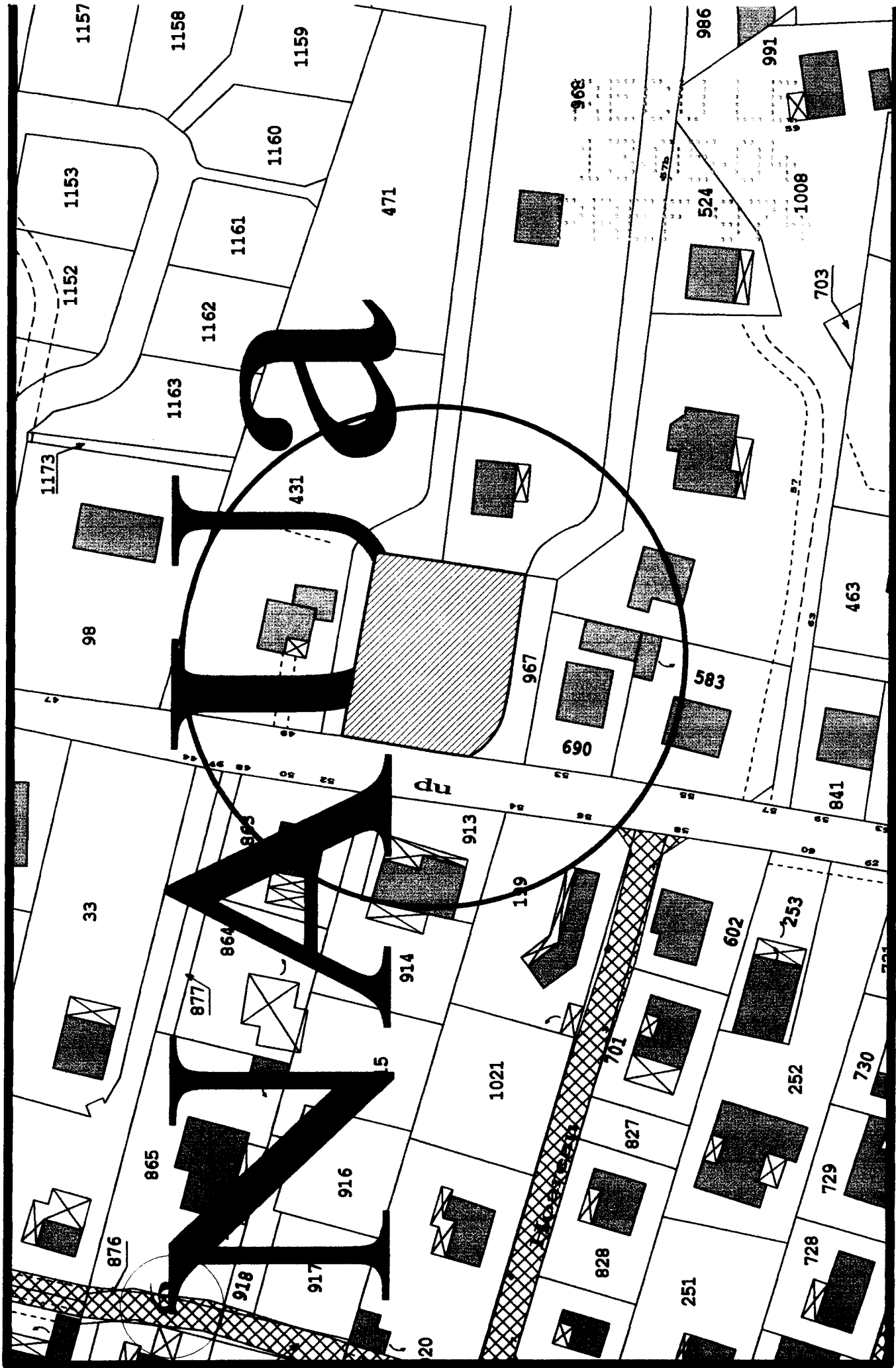


Acquisition pour Voiries CT 842 de GUICHARD Johnny

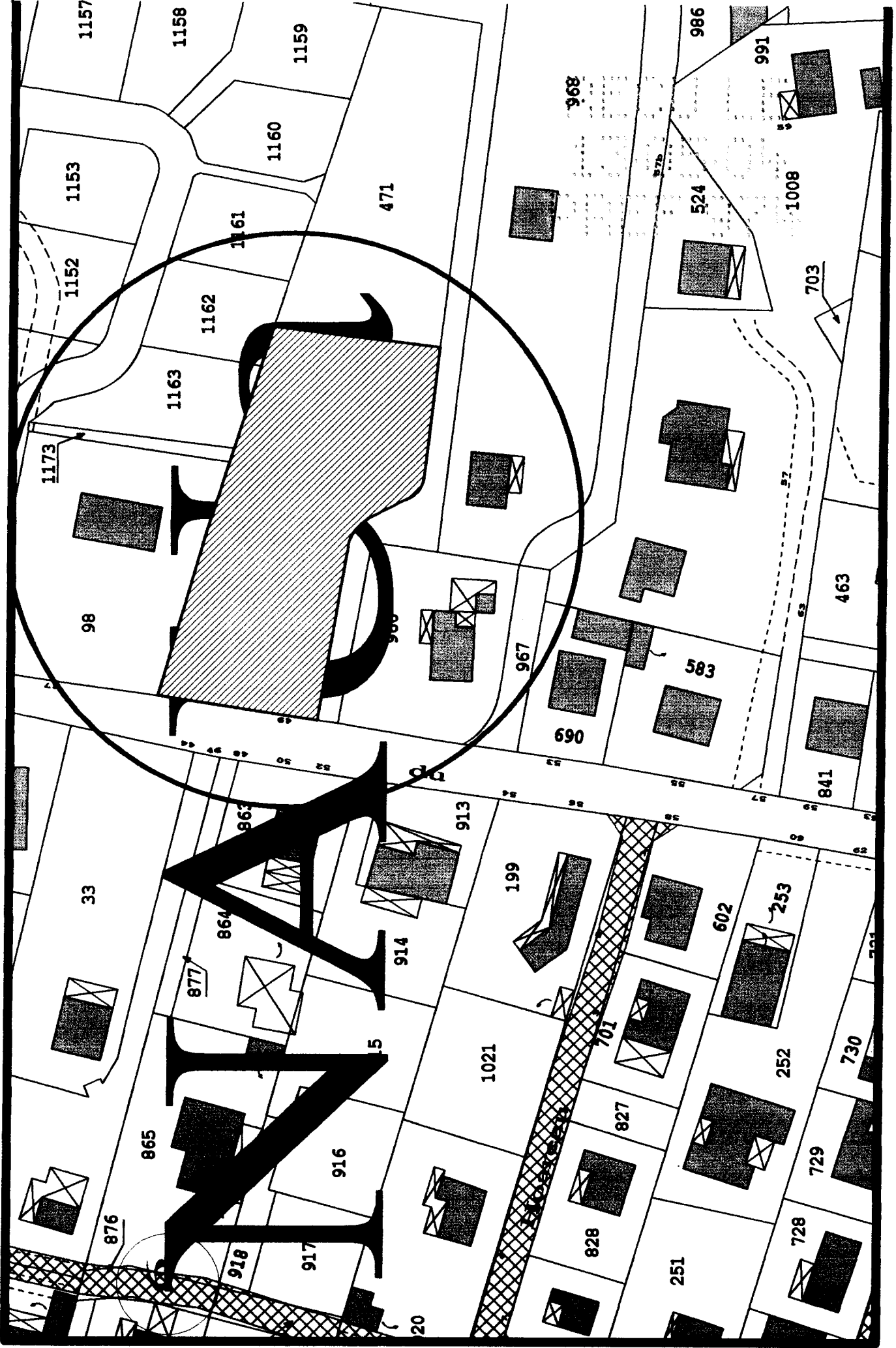


Acquisition pour Voiries CT 98 de LAW MUI HUGUES

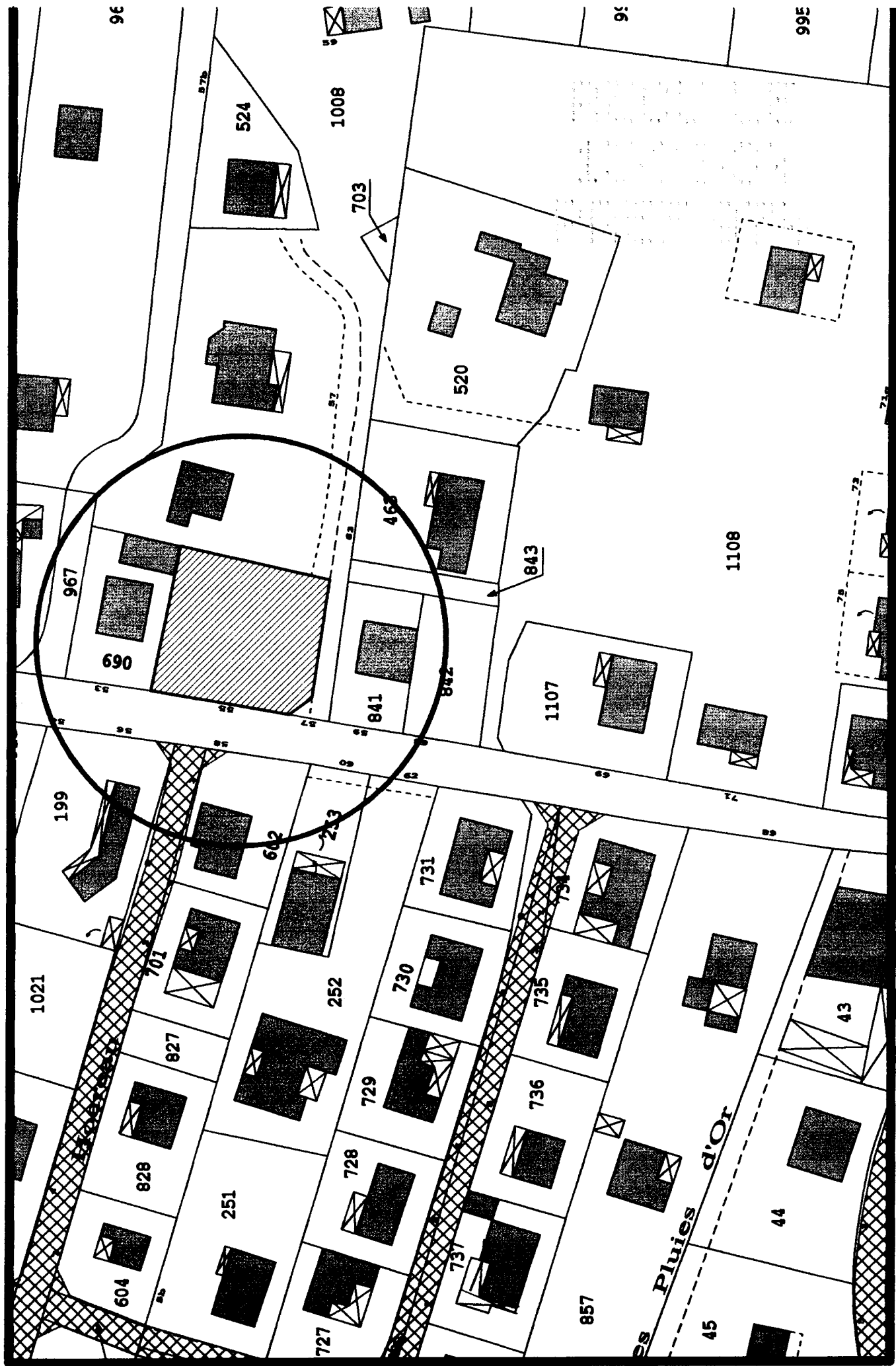




Acquisition pour Voiries CT 966 BOYER Armand



**Acquisition pour Voiries CT 431 de MAUNIER Régis Ruffin**



Acquisition pour Voiries CT 583 de SAUTRON Georges